

BORDEREAU DE COLLECTE

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

En 2022, les taux et les modalités de calcul de la taxe d'apprentissage restent inchangées.

Calculée sur 0,68% de votre masse salariale 2021, 13% de cette somme sert à financer des formations initiales technologiques et professionnelles et **l'insertion professionnelle**.

Mais c'est à vous de choisir le bénéficiaire !

Le Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont-Blanc est habilité à recevoir ce type de versement. Vous pouvez donc nous attribuer directement cette dépense, avant le 31 mai 2022, et ainsi contribuer au développement des relations opérationnelles entre entreprises et étudiants sur les 2 Savoie.

/// VOTRE ENTREPRISE

Raison sociale

SIRET

Adresse

CP Ville

/// CONTACT AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Prénom NOM

Fonction

Tél E-mail

/// VOTRE VERSEMENT

Votre masse salariale 2021 : €

X 0,68% = €

Solde de 13% TA 2021 = €



*le détail de ce calcul ne nous est pas
indispensable, ces lignes sont simplement là
pour vous aider à calculer le solde à verser*

/// VOTRE REGLEMENT

PAR VIREMENT avec la référence « *votre raison sociale + TA 2021* », sur notre compte Crédit Agricole des Savoie,
IBAN FR76 1810 6000 1919 2126 3105 031 / BIC AGRIFRPP881

Un reçu vous sera adressé pour vous permettre d'attester de votre versement libératoire au titre de la Taxe d'apprentissage 2022 (*compléter bien les coordonnées mentionnées dans la partie « contact au sein de votre entreprise »*).

/// BORDEREAU A RETOURNER

à l'adresse : administration.club-des-entreprises@univ-smb.fr

Pour toute question, ou autre condition de versement, n'hésitez pas à nous joindre au 04 50 09 24 34.